

SNUipp 68-FSU 19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE
Tel: 03 89 54 92 58 Fax: 03 89 64 16 61 E-Mail: snu68@snuipp.fr

Jeudi 5 juin 2008

Pour consulter le mail sur notre site internet :

<http://68.snuipp.fr/spip.php?article764>

si problème copier l'adresse et la coller dans le navigateur de votre ordinateur

SOMMAIRE

1) Les remerciements de la semaine

2) Gestion des temps partiels dans le Haut-Rhin: merci la NGM !

3) La phase informatique du 2^{ème} mouvement très certainement repoussée : merci la NGM !

4) Le mardi 10 juin : tous en grève pour défendre l'école et la fonction publique

5) Un 4 pages spécial sur les 60 heures

1) Les remerciements de la semaine

L'ensemble des personnels du Haut-Rhin tient à remercier les informaticiens de l'Education Nationale en charge du nouveau logiciel de gestion des personnels (la NGM) pour leur incapacité et incompetence indescriptibles. Pour comprendre, voir la suite !!!

2) Gestion des temps partiels dans le Haut-Rhin: merci la NGM !

Le groupe de travail sur le jumelage des temps partiels n'a pas eu lieu et n'aura plus lieu cette année. Des documents ont été remis aux organisations syndicales avec les jumelages faits uniquement par les IEN et la DPE.

Nous vous avons déjà parlé du nouveau logiciel de gestion des personnels de l'IA qui s'appelle la NGM (Nouvelle Gestion des Moyens) et dont l'objectif principal est d'économiser des postes.

La NGM gère des postes et non pas des personnels. Ainsi, dans son application de jumelage de temps partiels n'apparaît pas le nom des personnes occupants les postes, mais uniquement l'intitulé des postes.

Si une personne titulaire d'un poste travaille à temps partiel la NGM n'indique pas toujours (donc parfois quand même?) sur l'intitulé du poste que ce poste n'est pourvu qu'à temps partiel.

Il a donc fallu aux services de la DPE chercher pour toutes les situations de temps partiel comment cela était indiqué et le cas échéant créer un "poste de compensation".

La NGM ne permet pas techniquement de jumeler des temps partiels exercés sur des écoles différentes. Donc, normalement les personnes qui avaient ce genre d'arrangement ou celles qui l'ont demandé pour l'année 2008-2009, la demande ne sera pas prise en compte pour l'année scolaire prochaine. SAUF, de manière hypothétique, si l'administration leur donne "une lettre de mission", ce qui rendrait les choses possibles (avec de grandes réserves de faisabilité).

Par contre, la NGM permet le jumelage des postes à temps partiel sur une même école.

Pour avoir les résultats des jumelages des temps partiels, vous pouvez téléphoner à la section du SNUipp.

Toute cette situation pose deux questions :

le non-respect du paritarisme : d'habitude, l'administration, les inspecteurs de circonscription et les représentants du personnel se réunissaient une demi-journée pour jumeler les temps partiels, en regardant chaque situation particulière dans l'intérêt du service et des personnels. Cette année cette réunion s'est faite sans les représentants du personnel. Ainsi les délégués du personnel n'ont pas pu garantir la bonne gestion du jumelage dans la transparence.

Est-ce à un programme informatique (la NGM) de dicter les règles de gestion des personnels alors que ces règles sont normalement décidées en CAPD avec les délégués du personnel ?

3) La phase informatique du 2^{ème} mouvement très certainement repoussée : merci la NGM !

La saisie des vœux pour le 2^{ème} mouvement devrait commencer le mardi 10 juin 2008.

Compte-tenu des retards liés à la NGM (cf article précédent), les résultats de la phase informatique du mouvement (prévus au départ le 26 juin) seront certainement repoussés.

4) Le mardi 10 juin : tous en grève pour défendre l'école et la fonction publique

- à 10 h : Distribution et signature à la Gare de Mulhouse, de la pétition « le service public est notre richesse »
- à 17 h : Rassemblement et manifestation 17h30 Place de la Bourse (Mulhouse)

[ARGUMENTAIRE DU SNUipp : L'Ecole publique est notre richesse](#)

[Lettre aux parents](#) à remettre en mains propres aux parents **devant l'école**

[Les consignes en cas de grève](#)

Dans l'éducation les raisons de faire grève sont nombreuses :

- ▶ le service minimum véritable provocation dont le projet laisse la porte ouverte à son utilisation lorsqu'un enseignant est absent pour un autre motif que la grève.
- ▶ Le démantèlement annoncé des IUFM : volonté de recruter à Bac+5 et de ne plus avoir de PE2 en formation à l'IUFM mais sur le terrain avec « des enseignants chevronnés » dicit Nicolas SARKOZY
- ▶ suppressions de postes (près de 11500 entre le premier et second degré).
- ▶ "l'augmentation" de salaire dérisoire (0.6%) qui reste très loin de l'inflation prévue, donc la baisse du pouvoir d'achat
- ▶ la mise en place de stage de remise à niveau : le travailler plus pour gagner plus... en passant par la stigmatisation de la difficulté scolaire et les heures supplémentaires.
- ▶ la suppression des heures du samedi matin : illusion pour combattre efficacement la difficulté scolaire.
- ▶ des problèmes de remplacement dans les classes toujours plus nombreux
- ▶ la formation continue réduite à peau de chagrin...
- ▶ les conditions d'accueil des enfants handicapés
- ▶ le salaire au mérite
- ▶ la mise en concurrence des personnels et des établissements.
- ▶ l'attaque du statut du fonctionnaire et la précarisation des emplois.
- ▶ le passage à 41 annuités en 2012 et le choix de la baisse des pensions.
- ▶ l'augmentation de l'essence pour les personnels roulants

Il ne faut plus tolérer que continuent à être imposées des réformes qui vont à l'encontre de l'avis et de l'intérêt des personnels, qui méprisent la concertation et contrarient l'avenir des enfants et du service public de l'Education. Des modifications des programmes, aux stages pendant les vacances, des opérations de carte scolaire à la suppression du samedi matin, des salaires aux retraites, les raisons ne manquent pas de protester avec vigueur et de se mettre TOUS en grève le 10 juin.

5) Un 4 pages spécial sur les 60 heures

Pour télécharger ce document, [il faut cliquer ici](#)

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.
Salutations syndicales.

Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>